

PLUS d'avantages.

Vos clients peuvent être admissibles à un ensemble de précieux avantages offerts sans frais.

Lorsque votre client reçoit sa police, tous ces avantages seront décrits.

Voici quelques-uns d'entre eux! [^]

Programme d'aide en cas d'urgence	Aide financière à court terme pour les membres touchés par des circonstances personnelles très difficiles ou un sinistre
Protection pour orphelins	Prestation mensuelle de 900 \$ par enfant de moins de 18 ans à son tuteur légal dans l'éventualité du décès des deux parents
Monnaie courante	Ligne téléphonique d'aide gratuite et confidentielle vous donne accès à un conseiller accrédité qui peut répondre à vos questions sur la gestion quotidienne de votre argent, telles que la gestion de la dette ou l'établissement d'un budget
Maladie en phase terminale	Prêt sans intérêts pouvant atteindre 75 % du capital assuré de l'assurance du client, jusqu'à 250 000 \$ lorsque le patient est en phase terminale
Programme concurrentiel de bourses d'études	250 bourses d'études annuelles d'un montant maximal de 8 000 \$ pour les étudiants admissibles qui poursuivent des études postsecondaires

[^] Ils sont assujettis aux exigences et aux restrictions d'admissibilité et peuvent être modifiés. Pour plus de détails, appelez-nous ou visitez le : www.conseillers.ppcqc.ca.

Qui dit classifications PLUS polyvalentes

dit approbations plus faciles. FAITES LA COMPARAISON!

- Fumeurs de cigares – maintenant classés comme non-fumeurs
- Fumeurs de marijuana jusqu'à 4 fois par semaine – classés comme non-fumeurs
- Libéralisation majeure du cancer, de la maladie coronarienne, des voyages et des antécédents en santé mentale
- Options renouvelables et transformables sur la plupart des régimes temporaires
- Protection pour les problèmes de santé graves à des tarifs plus bas par rapport à la plupart des autres assureurs
- Capital assuré élevé pouvant atteindre 1 000 000 \$
- Aucune question relative à un refus, à un report ou à la facturation d'une surprime ne sera posée
- Couverture pouvant atteindre 250 000 \$ pour les non-résidents détenteurs d'un permis de travail ou d'un visa pour étudiant international

Processus de demande PLUS simple.



Pas de déplacement, pas d'envoi postal, pas de problème cpp.eaccess.ca

- La proposition et la signature électroniques facilitent la vente sur à peu près tous les appareils, ce qui vous fait gagner un temps précieux; voilà l'idéal pour les rencontres à distance
- Émission des polices dans un délai de trois jours seulement

Protections PLUS souples.

- ✓ Les paiements commencent le **DEUXIÈME MOIS** [□]
- ✓ **SANS EXIGENCE MÉDICALE** Protection allant jusqu'à 500 000 \$
- ✓ **RÉGIMES PRÉFÉRENTIELS** Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$

La plupart des régimes temporaires sont renouvelables et transformables.

Des produits PLUS abordables et conviviaux.

Nous sommes votre source **PAR EXCELLENCE** pour répondre aux besoins de votre client.

- Choix de régimes plus grand que jamais
- Montants de protection plus élevés
- Notre expérience réputée en matière de réclamations
- Taux parmi les plus bas au pays
- Commissions plus élevées
- Montant de l'avenant pour enfants augmenté pouvant aller jusqu'à 15 000 \$

[□] Offre applicable uniquement aux régimes à paiements mensuels.

Vous pouvez faire croître vos affaires encore PLUS avec Plan de protection du Canada.



1 877 796-9090

250 Ferrand Drive, bureau 1100
Toronto (Ontario) M3C 3G8

ventes@ppcqc.ca | www.conseillers.ppcqc.ca



PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada.

BRO-ADV0919FR



Faites croître vos affaires

avec un chef de file en assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée



PLAN DE PROTECTION DU CANADA[™]

Tranquillité d'esprit

Choix PLUS grand que jamais.

Les paiements commencent le deuxième mois. [□]

Plan de protection du Canada vous a toujours offert d'excellentes options. Nous vous offrons maintenant PLUS de produits que jamais :

Les produits d'assurance sans exigence médicale et à émission simplifiée offrent une protection allant jusqu'à 500 000 \$.

Les régimes préférentiels offrent une protection pouvant atteindre 1 000 000 \$!

PLUS de protection.

En tant que chef de file en assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée au Canada, nous offrons un vaste éventail de protections. De plus, notre gamme de produits inclut des protections pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$!

TYPE DE PROTECTION	CONVIENT LE MIEUX AUX PERSONNES QUI ONT
Vie Acceptation Garantie	Garantie d'assurabilité, peu importe l'état de santé. Protection allant jusqu'à 25 000 \$. En cas de décès, le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection ou à n'importe quel moment si le décès est accidentel. SANS EXIGENCE MÉDICALE
Vie Différée	Problèmes de santé graves. Protection allant jusqu'à 75 000 \$. Le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection. Si le décès est accidentel, le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. SANS EXIGENCE MÉDICALE
Élite Différée	Problèmes de santé moins graves. Protection allant jusqu'à 350 000 \$. En cas de décès autre qu'accidentel au cours de la deuxième année, 50 % du capital total assuré est payable. Le capital total assuré est payable après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection. Si le décès est accidentel, le capital total assuré est payable à n'importe quel moment. SANS EXIGENCE MÉDICALE
Élite Simplifiée	Assez bonne santé ou pratique de sports extrêmes. Protection allant jusqu'à 500 000 \$. Protection immédiatement en vigueur. SANS EXIGENCE MÉDICALE
Préférentielle	Bonne santé et besoin d'une protection rapide. Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$. Sans exigence médicale jusqu'à 500 000 \$ et émission jusqu'à l'âge de 70 ans. Protection immédiatement en vigueur.
Élite Préférentielle	Bonne santé et besoin d'une protection rapide aux taux les plus bas. Protection allant jusqu'à 1 000 000 \$. Protection immédiatement en vigueur.

Accès direct aux tarificateurs

Notre équipe interne de tarificateurs se dévoue pour vous offrir une aide professionnelle.

Appelez le 1 877 796-9090 ou envoyez un courriel à tarification@ppcqc.ca.

Un soutien fiable

Comme Plan de protection du Canada est un chef de file dans le domaine, votre client peut faire confiance aux protections que nous offrons – **notre taux de paiement des réclamations de 98 % en est la preuve** (2018). Notre série complète de documents de marketing soutient vos efforts de vente.

De plus, nos directeurs régionaux des ventes et notre équipe de ventes internes sont là pour vous aider à faire croître vos affaires. **Composez le 1 877 796-9090 ou envoyez un courriel à ventes@ppcqc.ca.**

Plan de protection du Canada^{MC} Aperçu des produits | Couverture Vie A-Z

PRODUITS DE PLAN DE PROTECTION DU CANADA	ÂGES À L'ÉMISSION ET MONTANTS	PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT	TRANSFORMABLE	PRESTATION DE DÉCÈS ACCIDENTEL	ASSURANCE TEMPORAIRE POUR ENFANT	PRESTATION HOSPITALIÈRE	PRESTATION DE MALADIE EN PHASE TERMINALE	PRESTATION DE TRANSPORT
Produits d'assurance vie								
Vie Acceptation Garantie	18-60 ans 10 000 \$ à 25 000 \$ 61-75 ans 5 000 \$ à 25 000 \$	s. o	s. o	✓			✓	✓
Vie Différée	18-60 ans 10 000 \$ à 75 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 50 000 \$	s. o	s. o	✓			✓	✓
Vie Élite Différée *	18-60 ans 10 000 \$ à 350 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 350 000 \$	s. o	s. o	✓	✓		✓	✓
Vie Élite Simplifiée *	18-60 ans 10 000 \$ à 500 000 \$ 61-80 ans 5 000 \$ à 350 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
Vie Préférentielle *	18-80 ans 50 000 à 1 000 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
Vie Élite Préférentielle *	18-80 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
Élite T100 Différée	18-80 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	s. o	s. o	✓	✓		✓	✓
Élite T100 Simplifiée	18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ 61-80 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
T100 Préférentielle	18-80 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
Élite T100 Préférentielle	18-80 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	s. o	s. o	✓	✓	✓	✓	✓
Produits temporaires								
Élite Temporaire 10 ans Différée	18-70 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓			
Élite Temporaire 20 ans Différée	18-60 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓			
Élite Temporaire 25 ans Différée	18-55 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓			
Élite Temporaire Différée à capital décroissant de 25 ans **	18-60 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	Non renouvelable	Non transformable	✓	✓			
Élite Temporaire 10 ans Simplifiée	18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$ 61-70 ans 25 000 \$ à 350 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire 20 ans Simplifiée	18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire 25 ans Simplifiée	18-55 ans 25 000 \$ à 500 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire Simplifiée à capital décroissant de 25 ans **	18-60 ans 25 000 \$ à 500 000 \$	Non renouvelable	Non transformable	✓	✓	✓		
Temporaire 10 ans Préférentielle	18-70 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Temporaire 20 ans Préférentielle	18-60 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Temporaire 25 ans Préférentielle	18-55 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Temporaire Préférentielle à capital décroissant de 25 ans **	18-60 ans 50 000 \$ à 1 000 000 \$	Non renouvelable	Non transformable	✓	✓	✓		
Élite Temporaire 10 ans Préférentielle	18-70 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire 20 ans Préférentielle	18-60 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire 25 ans Préférentielle	18-55 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	Jusqu'à l'âge de 80 ans	Jusqu'à l'âge de 70 ans	✓	✓	✓		
Élite Temporaire Préférentielle à capital décroissant de 25 ans **	18-60 ans 500 000 \$ à 1 000 000 \$	Non renouvelable	Non transformable	✓	✓	✓		

Avenants d'assurance vie temporaire	Au plus, deux avenants d'assurance vie temporaire peuvent être ajoutés aux régimes de base admissibles. Ces avenants ne sont pas offerts avec les régimes Assurance Vie Acceptation Garantie, Vie Différée ou prévoyant un paiement sur 20 ans. Un avenant peut uniquement être ajouté si la période de couverture du régime de base est supérieure à celle de l'avenant temporaire (pas égale)
Prestation de maladie en phase terminale (sans frais)	75 % de la prestation de décès jusqu'à un maximum de 250 000 \$
Prestation de transport (sans frais)	Jusqu'à 2 000 \$ (2 \$ du kilomètre)
Prestation de décès accidentel	Âge à l'émission : entre 18 et 65 ans; Maximum : cinq fois le montant de la protection ou 250 000 \$, selon le moins élevé des deux montants; Minimum : une fois le montant de la protection ou 10 000 \$, selon le moins élevé des deux montants
Prestation temporaire pour enfants	5 000 \$, 10 000 \$ ou 15 000 \$ par enfant. Âge des parents à l'émission : entre 18 et 60 ans. Âges des enfants à l'émission : 30 jours à 17 ans; transformables
Prestation hospitalière	Prestation quotidienne de 25 \$, 50 \$ ou 100 \$; Âge à l'émission : entre 18 et 65 ans
Frais de police	Tous les produits - 60 \$. Les polices supplémentaires émises au même moment peuvent donner droit à une remise pour polices multiples de 40 \$ sur les frais de police

NOTES:

- Dans le cas de l'assurance Vie Acceptation Garantie, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes si le décès n'est pas accidentel et survient au cours des deux premières années. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.
- Dans le cas de l'assurance Vie Différée, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes majoré d'un intérêt simple de 3 % si le décès n'est pas accidentel et survient au cours des deux premières années. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.
- Dans le cas des produits d'assurance Vie Élite Différée, la prestation de décès est limitée à un remboursement des primes majoré d'un intérêt simple de 3 % si le décès n'est pas accidentel et survient au cours de la première année. La prestation de décès égalera 50 % du capital assuré si le décès n'est pas accidentel au cours de la deuxième année. Le capital total assuré est payable à tout moment si le décès est accidentel ou au moment du décès s'il survient après deux ans de la date d'entrée en vigueur de la protection.

Pour les assurances Elite Simplifiée, Préférentielle et Elite Préférentielle, le capital total assuré est payable au moment du décès.

- * L'option de paiement sur 20 ans est offerte.
- ** Dans le cas de tous les produits d'assurance temporaire à capital décroissant de 25 ans, le capital assuré sera ramené à 50 % de la valeur nominale initiale sur une période de 25 ans.

Renseignez-vous sur notre généreuse commission!

Aide-mémoire pour les régimes sans exigence médicale

Consultez la proposition d'assurance vie pour déterminer l'admissibilité du client.

PRODUITS	VIE ACCEPTATION GARANTIE	VIE DIFFÉRÉE	ÉLITE DIFFÉRÉE	ÉLITE SIMPLIFIÉE
Affections médicales	(25 000 \$ maximum)	(75 000 \$ maximum) *	(350 000 \$ maximum) *	(500 000 \$ maximum) *
Accident ischémique transitoire (AIT)	✓	✓	✓	✓
Alcoolisme	✓	✓	✓	✓
Angine	✓	✓	✓	✓
Cancer	✓	✓	✓	✓
Crise cardiaque/ Accident vasculaire cérébral (AVC)	✓	✓	✓	✓
Diabète	✓	✓	✓	✓
Épilepsie	✓	✓	✓	✓
Hépatite A et B	✓	✓	✓	✓
Hépatite C	✓	✓		
Hypertension artérielle/Hypertension	✓	✓	✓	✓
Lupus	✓	✓	✓	✓
Maladie coronarienne (insertion de stent)	✓	✓	✓	✓
Maladie de Crohn	✓	✓	✓	✓
Maladie de Parkinson	✓	✓	✓	✓
Maladie du foie/Cirrhose	✓	✓		
Maladie du rein ou néphropathie chronique	✓	✓		
Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)	✓	✓	✓	
Sclérose en plaques	✓	✓	✓	✓
Stimulateur cardiaque	✓	✓	✓	✓
Toxicomanie ou abus de drogues	✓	✓	✓	✓
Trouble bipolaire/ Psychose/Schizophrénie	✓	✓	✓	
Troubles sanguins	✓	✓	✓	✓
Aucune affection médicale				
Antécédents criminels	✓	✓	✓	✓
Infractions de circulation	✓	✓	✓	✓
Permis de travail valide (protection maximale de 250 000 \$)	✓	✓	✓	✓
Refus d'une assurance vie	✓	✓	✓	✓
Sports dangereux	✓	✓	✓	✓
Voyage à l'étranger	✓	✓	✓	✓

* Veuillez consulter la proposition d'assurance vie pour déterminer l'admissibilité du client étant donné que la gravité de son état de santé pourrait l'empêcher d'être admissible pour la protection demandée. Pour obtenir plus de renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec notre Service de tarification au tarification@ppcqc.ca ou votre directeur régional des ventes au ventes@ppcqc.ca.